

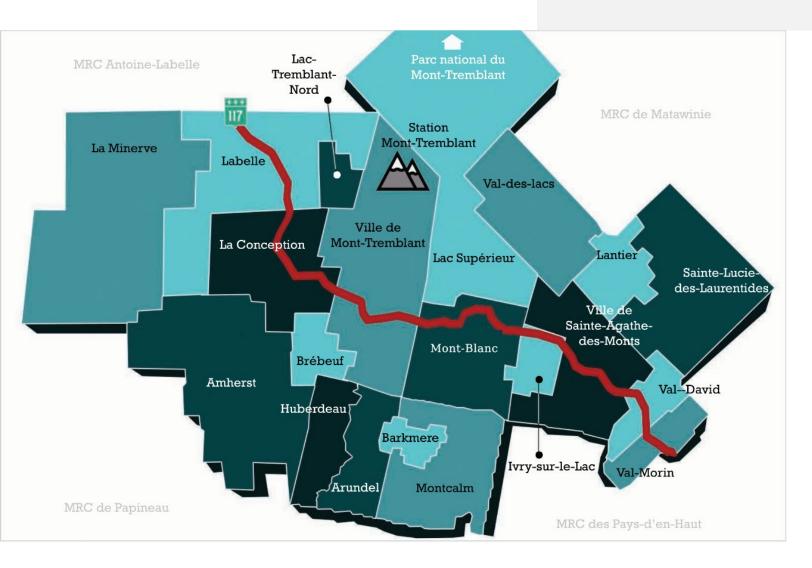


MRC des Laurentides

- Qui est-elle?
- Que fait-elle?
- Point sur la règlementation
 - Provincial, MRC & municipalités
- Protection des bandes riveraines
 - Notion de durabilité
 - Aménagement riverain en santé vs nonconforme
- Un voisin à quatre pattes
 - Cohabiter avec la nature
- Des invités indésirables



MRC des Laurentides



Qui est-elle?

- Entité administrative regroupant 20 municipalités ayant pour objectif la prospérité et le sain développement de son territoire
- 2680 km² de territoire
- Les lac et rivières couvrent 8% du territoire
- 50% de l'économie basée sur industrie touristique
- Lieu de villégiature et récréotouristique pat excellence



MRC des Laurentides

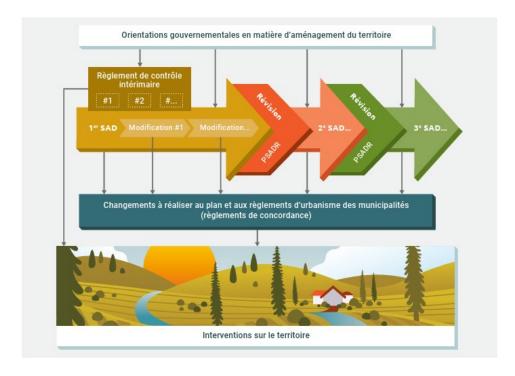
Que fait-elle?





Point sur la règlementation

Figure 14 Étapes de la planification du territoire par les MRC



- Gouvernement provincial
 - Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral
- MRC
 - Schéma d'aménagement du territoire
 - ► Règlement sur l'écoulement des eaux
- Municipalités
 - Règlements municipaux:
 - ► Règlementation d'urbanisme
 - ▶ Règlement concernant les feux en plein air





Bandes riveraines

Durabilité

Capacité à protéger l'environnement, à contribuer au bien-être social et économique de la population et à maintenir sa santé, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.







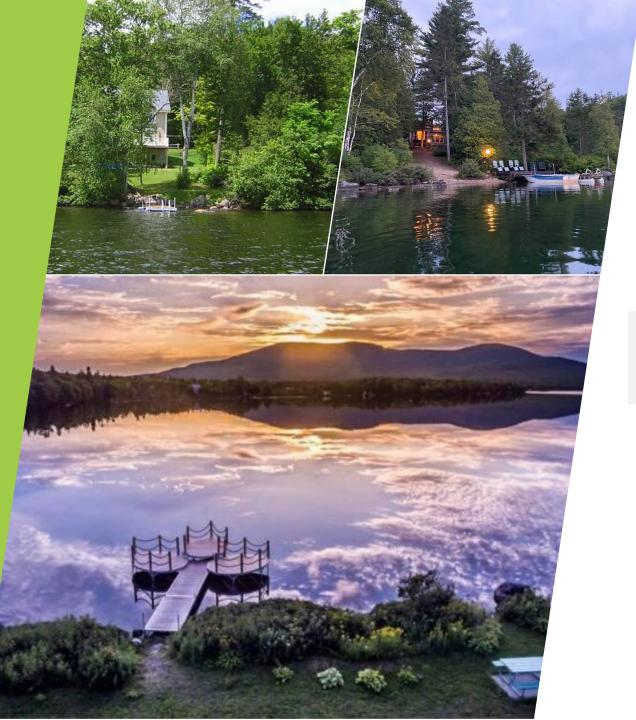




Qu'est-ce qui cloche?







Que recherchons-nous?









Comment créer une bande riveraine?









Saviez-vous que:

- En 1975, animal qui a reçu la sanction royale, faisant de lui l'emblème officiel du pays.
- Peut abattre une moyenne de 216 arbres/année.
- Nocturne et végétarien, il affectionne le peuplier fauxtremble, les bouleaux, les saules, les sorbiers, les cerisiers et les érables.
- Capable de reconstruire un barrage en 24 heures!



Cohabitation avec la nature













Vous soupçonnez un barrage d'être problématique ? La notion de prévention amène alors à une évaluation de la situation du site par la MRC ou la municipalité, et à une possible intervention

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est chargé d'appliquer la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, laquelle réfère à cette notion de prévention. Dans les cas où une intervention est souhaitée sur une base préventive, la Loi oblige tout intervenant (MRC, municipalité, individu) à obtenir un permis SEG (à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune) pour qu'il puisse poser une action.

La Loi sur les compétences municipales délègue aux MRC la responsabilité de s'assurer de la libre circulation de l'eau lorsqu'il y a menace à la sécurité des personnes ou des biens. La plupart des MRC ont la collaboration de leurs municipalités pour permettre ce libre écoulement.

Quel est l'intervenant à interpeller ? Votre municipalité qui, selon les besoins, en avisera la MRC

> Après l'évaluation de la situation ...

Prévention

Le barrage est-il susceptible de poser problème dans le futur?

Non Continuez à apprécier! Ou

Il est alors possible d'aménager durablement le site (méthodes de contrôle de niveau de l'eau, cône de déprédation, prébarrage, etc.). Pour ce type de solution, référez-vous à votre municipalité ou à votre MRC. Par ailleurs, une stratégie de gestion des populations de castors par bassin versant permet de prévenir plutôt que de guérir!

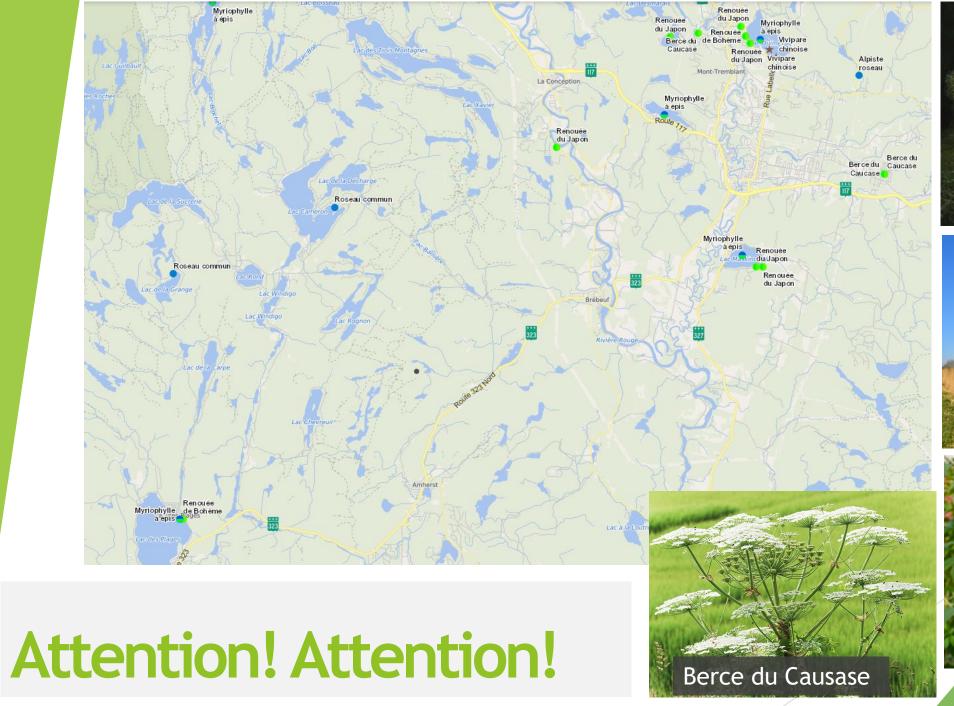
Réaction

En situation d'urgence, alors que l'inondation ou l'obstruction de la libre circulation de l'eau par le castor menace la sécurité des personnes ou cause des nuisances à des biens, et uniquement dans ces cas particuliers, les intervenants légalement désignés pourraient agir sans permis SEG.

Que dois-je faire s'il y a un barrage de castor qui me préoccupe?









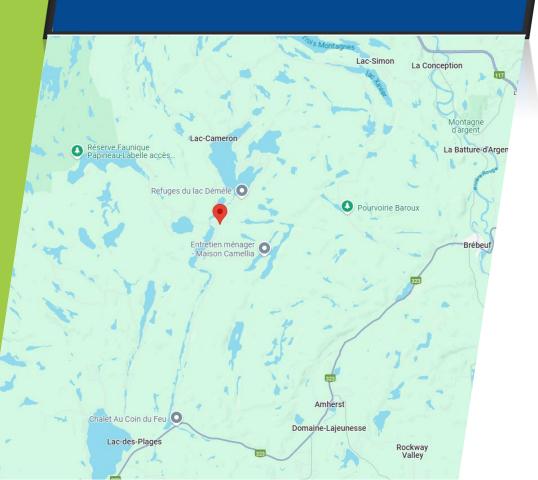




Station Amherst



124 ch. Gaudias Côté E, Amherst, QC JOT 2T0



Station de lavage d'embarcations

Nettoyer pour éviter de propager!

- 1. Inspecter
- Vider
- 3. Nettoyer
- 4. Répéter

Peu importe votre embarcation: motomarine, canot, kayak, bateau ou planche à pagaie:

Moyen simple et efficace pour éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes!



